

CHARTRE DU SÉMINAIRE

I. L'INSTITUTION

1. Le séminaire interdiocésain d'Orléans a pour mission, sous la responsabilité des Evêques, de former des prêtres diocésains destinés à servir les Églises de Blois, Bourges, Chartres, Nevers, Orléans, Sens-Auxerre et Tours. Il est établi en conformité avec les directives du Concile Vatican II (1965), de l'Exhortation apostolique de Jean-Paul II « Pastores dabo vobis » (1992), de la *Ratio des Séminaires de France* (1998) et avec les décisions des Evêques concernés.
2. Ceux-ci délèguent l'un d'entre eux pour les représenter auprès du séminaire et de l'équipe animatrice. Ils veillent à la qualité de la formation donnée aux futurs prêtres. Ils s'efforcent d'assurer au séminaire le cadre et les ressources dont il a besoin pour remplir sa mission, en conformité avec les statuts adoptés. Ils pourvoient au renouvellement de l'équipe animatrice. Tout en tenant compte de la légitime diversité des voies (groupes de formation, séminaires universitaires), ils orientent normalement vers le séminaire interdiocésain les candidats de leurs diocèses.
3. Le séminaire interdiocésain offre à des étudiants externes la possibilité d'y suivre des cours. Les modalités d'admission et d'accompagnement sont fixées dans les statuts adoptés par les Evêques.
4. Chaque année, après la rentrée, le supérieur rend compte aux Evêques de la situation du séminaire. Deux fois par an, un conseil commun réunit les Evêques et l'équipe animatrice pour traiter de questions touchant à la vie de l'institution.
5. Le séminaire interdiocésain est affilié à l'Institut Catholique de Paris. Il propose un parcours de formation en six années qui comporte, en conformité avec la *Ratio studiorum*, les étapes suivantes :
6. **Un premier cycle** de deux années de vie communautaire, et un temps éventuel de stage – coopération, études profanes, activité professionnelle, engagement associatif, etc. -. Il vise à la fois à la formation de l'homme, du chrétien et le discernement de sa vocation dans l'Église. La première année est orientée sur l'initiation tant intellectuelle, que spirituelle et communautaire, tandis que la seconde permet un approfondissement. Au terme du premier cycle, le candidat doit être en mesure de donner à sa vie en Église une orientation ferme. D'une manière habituelle, les séminaristes sont admis officiellement parmi les candidats au ministère presbytéral au début du deuxième cycle.
7. **Un deuxième cycle** de deux années de vie communautaire oriente la formation plus spécifiquement vers le ministère presbytéral. La formation en théologie alterne avec des temps d'insertion pastorale dans un lieu assigné à chacun par son diocèse. L'institution au lectorat et à l'acolytat en fin de cycle ou au début du suivant ouvre à la pratique habituelle de ces ministères institués.
8. **Un troisième cycle** de deux années oriente la formation vers la pratique pastorale. La formation en théologie à orientation pastorale alterne avec les temps d'insertion. L'ordination diaconale est reçue au terme de la première année. L'année diaconale prend en compte la reprise approfondie de l'expérience de vie pastorale.

II. LES DIVERSES DIMENSIONS DE LA FORMATION

1. La formation humaine

9. «*Sans une formation humaine adéquate, la formation sacerdotale tout entière serait privée de son fondement nécessaire*» (Pastores dabo vobis, n°43).

10. Les années de formation offrent à chacun, compte tenu de son âge et de sa maturité, de multiples occasions d'acquérir et de cultiver les qualités humaines indispensables non seulement à l'épanouissement personnel, mais aussi à l'exercice du ministère presbytéral. Elles sont le lieu du développement de la communion profonde avec le Christ, dans la mise en place d'une fréquentation régulière de la parole de Dieu, de la Vie sacramentelle – Réconciliation et Eucharistie – de la vie d'Oraison et de relation intime avec le Christ. Elles permettent de mieux découvrir les enjeux spirituels de la vie des hommes et de la mission de l'Église dans le monde.
11. La vie communautaire, nouvelle pour la plupart des entrants, constitue un lieu privilégié pour apprendre à respecter, accueillir et servir les autres, sans se laisser arrêter par les différences, à entretenir avec eux des relations saines et équilibrées, à entrer avec eux dans un partage vrai.
12. Les activités apostoliques, en premier cycle, puis la progressivité de l'insertion pastorale en deuxième et troisième cycles, appellent chacun à découvrir la relation pastorale, dans la diversité des situations rencontrées, à travers les missions qui lui sont confiées. Elles invitent à s'engager dans l'apprentissage d'une collaboration loyale et généreuse avec les prêtres, les religieux et les laïcs, et dans une attention aux orientations pastorales diocésaines.
13. Les études font grandir en chacun l'amour de la vérité, contribuent à éduquer la conscience morale, à comprendre les enjeux des situations sociales et culturelles. Elles sont aussi un lieu d'apprentissage de la réflexion et d'un travail qui engage l'homme et le croyant.
14. Enfin les années de formation doivent permettre à tous, dans un climat de confiance, d'exercer sa liberté, d'assumer de réelles responsabilités et d'éprouver ainsi leur capacité à s'engager en Église, au service du Christ et de leurs frères.

2. La formation spirituelle

15. La vie spirituelle est communion profonde avec le Christ; elle est soumission de toute la vie à l'Esprit Saint, dans une attitude filiale vis à vis du Père et dans un attachement plein de confiance à l'Église. Elle s'enracine dans l'expérience de la Croix, pour introduire à la totalité du mystère pascal.
16. La vie spirituelle n'est pas tel ou tel moment, tel ou tel secteur de la vie séparé des autres. Elle est faite de la découverte progressive de la vie en Église, lors des activités apostoliques, puis dans les insertions pastorales. Il en est de même pour le travail intellectuel. La vie spirituelle est invitée à se développer dans une référence réfléchie et approfondie avec la vie du monde et la foi de l'Église. Il va de soi que des temps forts la nourrissent et que des lieux la favorisent et contribuent à son développement.

a – Des temps forts

17. **L'office divin:** chaque jour la communauté se réunit pour célébrer l'Office du Matin et du Soir. C'est un rendez-vous essentiel que personne ne peut manquer sans raison majeure. Cette liturgie est celle des Heures que l'équipe de préparation saura utiliser, avec souplesse et créativité, dans l'esprit de la «présentation générale de la Liturgie des Heures».
18. **L'Eucharistie:** tous y participent normalement chaque jour. C'est là que la communauté vit tout particulièrement son enracinement en Jésus-Christ. Les équipes liturgiques veilleront à varier le style des célébrations, en tenant compte du calendrier liturgique, des richesses du Missel et des événements ecclésiaux, diocésains et communautaires.
19. **La Lectio divina** nourrit la vie de prière personnelle et communautaire par la lecture méditée et priante des textes bibliques: c'est par la familiarité quotidienne avec la Parole de Dieu que se développe l'intelligence profonde des mystères de Dieu.
20. **L'Oraison:** pour ce moment de rencontre intime avec le Dieu vivant sous l'action de l'Esprit Saint, chacun organise

sa vie de façon à se réserver, chaque jour, environ une demi-heure. La première année propose une initiation et une progressivité dans l'Oraison. Chaque semaine un temps d'Oraison dirigée est proposé. Pour les autres jours, à chacun de trouver le lieu et le moment favorables.

21. La lecture des Pères de l'Église et des auteurs spirituels, l'attention aux témoins de la sainteté (biographies) soutiennent aussi la prière et font découvrir l'action intérieure de l'Esprit Saint.
22. Chaque année, plusieurs journées sont consacrées à des temps de retraite ou de recollection: temps de silence et de recueillement, temps de discernement, temps de reprise en main de sa propre vie et de ses engagements, temps de présence au Seigneur dans la prière personnelle et communautaire.
23. Lors des moments forts de la vie liturgique et de la vie de l'Église universelle ou diocésaine, la communauté s'organise pour vivre plus intensément les orientations spirituelles proposées.
24. Les admissions, institutions et ordinations sont des moments importants de la vie du séminaire, dont elles jalonnent le déroulement. Ceux qui vont être institués, admis, ordonnés réservent un temps de retraite, suivant les normes du Droit Canonique (can. 1039), en accord avec le supérieur et leurs responsables d'insertion.
25. La participation active de chacun est nécessaire à la qualité des célébrations. Chacun se fera un devoir de participer aux diverses formations liturgiques. L'équipe d'animation liturgique prépare avec l'un des membres de l'Équipe animatrice, pour préparer à l'avance les offices et évaluer ce qui a été vécu. Ceux qui savent chanter ou jouer d'un instrument de musique sont invités à développer leurs talents pour le service de la prière en communauté.

b – Des lieux privilégiés

- *La rencontre avec un conseiller spirituel*

26. Dans les jours qui suivent la rentrée, sous la responsabilité du supérieur, chacun choisit, parmi la liste des pères proposés, un conseiller spirituel. Témoin privilégié du cheminement de celui qui l'a choisi, le conseiller spirituel l'aide à discerner et à approfondir les appels du Seigneur, ainsi qu'à faire la reprise globale de tous les secteurs de sa vie (communauté, engagements apostoliques, études, vie spirituelle, relation, etc.), l'apprentissage de la maîtrise de son temps et à en faire l'unité. Témoin de l'œuvre de l'Esprit, il ne supprime pas la liberté, au contraire, il en favorise l'exercice. Dans la tradition de l'Église, le dialogue personnel et confiant avec un père spirituel constitue un moment privilégié, essentiel au progrès spirituel et au discernement de la volonté du Seigneur.
27. Le rythme habituel de ces rencontres est une fois tous les quinze jours en premier cycle; ensuite, ces rencontres sont plus espacées tout en restant au minimum mensuelles. L'ascèse chrétienne passe par ces exigences. Si, pour de sérieuses raisons on désire changer de conseiller spirituel, le séminariste le fait en dialogue avec le supérieur.
28. C'est normalement à son conseiller spirituel que l'on s'adresse pour la célébration régulière du sacrement du pardon et de la réconciliation. En célébrant ce sacrement, chacun fait l'expérience de la miséricorde de Dieu, dont il devra être le témoin.

- *L'équipe de vie*

29. L'échange dans le domaine spirituel est capital. C'est un exercice fraternel de foi et de charité, une expérience de confiance et de communion en Église, où l'on apprend à donner et à recevoir. Les équipes sont composées de 4 à 6 membres et peuvent être accompagnées par l'un des membres de l'Équipe animatrice. Les équipes se retrouvent avec régularité pour échanger en toute discrétion et dans la prière.

- *Le cours de spiritualité*

30. En premier cycle, durant la première année, les cours visent surtout à l'approfondissement de la spiritualité baptismale: prière, oraison, prière liturgique, vie sacramentelle, combats et progrès spirituels... En seconde année, les cours sont davantage orientées vers le discernement de la vocation, la spiritualité des différents états de vie et spécialement la vocation au presbytérat. Le contact personnel et prolongé avec l'Écriture est encouragé comme nourriture élémentaire et fondement d'une vie spirituelle pastorale.
31. En second cycle, les cours de spiritualité sont plus directement orientés vers la découverte des traditions spirituelles et des écoles de spiritualité.
32. En troisième cycle, les cours de spiritualité prennent en compte le ministère et la vie du diacre et du prêtre diocésain ainsi que la spiritualité du dialogue pastoral.
33. Les autres cours, études bibliques, théologiques, philosophiques, morales, liturgiques, ainsi que les études d'histoire et de patrologie, contribuent dans leur statut propre à une grande part de la formation spirituelle.

c. – De quelques autres aspects de la formation spirituelle

34. La formation en vue du ministère presbytéral exige l'apprentissage d'un nouveau style de vie; chacun a donc des choix à faire et des renoncements à opérer: réévaluation du rapport à l'argent et aux conditions de vie matérielle; disponibilité pour le célibat qui engage une certaine manière de vivre et un certain style de relations marqué par la vertu de prudence; exigence de travail et de don de soi pour le service de la mission; discernement de la volonté du Père à travers les conseils et les directives reçus.
35. La contemplation du mystère de Marie dans l'économie du salut inspire une prière mariale filiale et confiante. La vraie piété mariale conduit à une connaissance intime du Christ Jésus.
36. Le silence est une composante essentielle du climat spirituel et communautaire. Le calme est nécessaire pour l'équilibre personnel, pour l'écoute de Dieu et de nos frères.
37. D'autres formes de prière communautaire peuvent être proposées, en accord avec le supérieur, par exemple : l'adoration du Saint-Sacrement, le chapelet, le chemin de Croix, etc.

3. La formation intellectuelle

a – Orientations

38. Les études ont pour visée de permettre aux séminaristes d'acquérir une connaissance et une intelligence toujours plus approfondies du mystère de Jésus-Christ et de l'ensemble de la révélation divine, pour être à même de l'annoncer fidèlement et d'une manière accessible aux hommes de leur temps.
39. Les études n'ont donc pas but une simple accumulation des connaissances, mais bien, en harmonie avec les autres composantes de la formation (humaine, spirituelle, pastorale), l'approfondissement du mystère du Christ et l'élaboration progressive d'une culture chrétienne, puis théologique, solide et cohérente capable de dialoguer avec les cultures contemporaines. Le travail intellectuel a donc une dimension éminemment formatrice et spirituelle: il permet au séminariste d'affermir et d'entretenir leur relation personnelle à Jésus-Christ.
40. Il ne s'agit pas tant d'acquérir des certitudes que de construire des convictions. Cet effort d'organisation de la pensée autour de convictions fondamentales affinera chez le séminariste le sens critique et développera en eux le respect de la pensée d'autrui, les préparant ainsi à rendre compte de l'espérance qui est en eux (cf. 1P., 3, 15), en tenant compte de la diversité des cultures et des questionnements. La dynamique du travail intellectuel est animée

par une préoccupation authentiquement missionnaire.

b – La progressivité des cycles

41. Pour l'ensemble des trois cycles, les programmes d'études sont détaillés dans la Charte des Études du Séminaire, en conformité avec la Ratio studiorum adoptée par Conférence des Evêques de France de 1998.
42. **En premier cycle**, les études ont une structure d'initiation et d'acquisition d'une culture chrétienne. Elles favorisent l'équilibre de la vie chrétienne et l'ouverture d'esprit aux grands problèmes de l'humanité et de l'Église.
43. Il est tenu compte des capacités de chacun et de la grande diversité des parcours de formation suivis avant l'entrée au séminaire qui doivent être vécus comme un enrichissement et un appel à l'entraide mutuelle. Un contrôle régulier des connaissances et des méthodes de travail permet aux formateurs de vérifier le travail réellement effectué par chacun et la capacité d'en rendre compte. Il permet aussi à chacun des séminaristes d'évaluer la manière dont il a intégré la foi de l'Église qu'il aura pour mission de transmettre. Il est possible de préparer et de présenter un «de fin de Premier Cycle», en lien avec l'Institut Catholique de Paris.
44. **En deuxième cycle**, les études visent davantage à l'acquisition de la connaissance nécessaire à l'exercice du ministère ordonné et d'un jugement théologique et pastoral, personnel et organisé, éclairé par une foi et une pratique ecclésiale de plus en plus approfondie.
45. Avec la maîtrise des méthodes de travail, individuel et de groupe, ce jugement se formera par un contact personnel et prolongé avec l'Écriture et les grands témoins de la foi et facilitera l'acquisition d'une culture théologique solide et vaste, orientée vers la mission. Cette culture éveillera aussi au goût de la formation permanente.
46. **En troisième cycle**, les études sont orientées vers l'acquisition de compétences théologiques et pratiques nécessaires au ministère pastoral. Le régime d'alternance plus développé doit permettre l'apprentissage d'une maîtrise de son temps, le repérage et l'approfondissement des questions pastorales. Ce cycle doit permettre l'expression d'une pensée plus personnelle dans un travail original. Les séminaristes de troisième cycle préparent habituellement le Baccalauréat en Théologie, selon les normes définies par l'Institut Catholique de Paris pour les Séminaires Affiliés.

4. La formation pastorale

47. *«Comme toute autre formation, la formation pastorale se réalise par une mûre réflexion et des exercices pratiques; elle plonge ses racines vivantes dans un esprit qui est le centre de tout et constitue une force d'impulsion et de développement»* (Pastores dabo vobis, n°57).
48. **Le premier cycle** prévoit un temps court d'activités apostoliques de proximité. Celles-ci doivent permettre de **mieux cerner les aptitudes** au dialogue et à l'écoute, à la prise de responsabilités, à vivre la dimension missionnaire du témoignage. Elles permettent de vérifier les capacités de travail en équipe, notamment avec les laïcs.
49. **En deuxième cycle**, le séminariste se voit proposer dans son diocèse un lieu d'insertion pastorale. D'abord **observation** de la réalité pastorale d'une paroisse, d'un secteur ou d'un mouvement, l'insertion laisse place progressivement à des **prises de responsabilités** variées. Il participe, autant que faire se peut, aux réunions d'équipe pastorale.
50. **En troisième cycle**, l'insertion pastorale comporte une part de **responsabilités pastorales réelles** et pour ceux qui sont ordonnés diacres, **l'exercice de leur ministère**. Une attention particulière sera donnée à la capacité de vie avec les prêtres et d'actions communes avec des laïcs.

51. Il est souhaitable qu'au cours des deuxième et troisième cycles le séminariste puisse expérimenter particulièrement quatre secteurs d'activités pastorales :

- la catéchèse et l'animation des jeunes,
- la solidarité dans ses formes variées,
- la vie paroissiale dans son accueil, son animation et sa vie liturgique,
- l'accompagnement d'équipes en mouvements.

52. Il s'agit dans une démarche progressive de découvrir la réalité de l'Église à travers la vie quotidienne et la responsabilité pastorale des prêtres; de mieux connaître ce monde pour l'évangéliser; d'apprendre à devenir prêtres en collaborant avec d'autres membres de l'Église.

53. En cours d'année, les activités apostoliques et les insertions pastorales font l'objet de relecture suivant une grille d'évaluation propre à chaque cycle et d'une vérification du goût pour le ministère presbytéral.

III. LA COMMUNAUTÉ DE FORMATION

54. *«Le séminaire se présente comme un temps et comme un lieu; mais il se présente surtout comme une communauté éducative en cheminement; c'est la communauté établies par l'évêque pour offrir à celui qui est appelé par le Seigneur à servir comme les Apôtres la possibilité de revivre l'expérience éducative que le Seigneur a réservée aux Douze».* Le séminaire est *«une continuation, dans l'Église, de la communauté apostolique groupée autour de Jésus, à l'écoute de sa Parole, en marche vers l'expérience de la Pâque, dans l'attente de l'Esprit donné pour la mission»* (Pastores dabo vobis, n°60).

55. Le séminaire est ainsi une cellule vivante de l'Église «et mission». Il prépare à devenir serviteur du peuple de Dieu. Comme toute communauté, celle du séminaire suppose que chacun s'y investisse pleinement pour la faire vivre, en acceptant les limites imposées par les contraintes de formation.

56. On ne se choisit pas, la communauté du séminaire et chacun de ses membres sont donc à recevoir comme don de Dieu pour l'accomplissement de sa formation. Séminaristes et formateurs s'efforcent d'y exercer en confiance une coresponsabilité différenciée.

1. Des organes de coresponsabilité

57. La coresponsabilité trouve à s'exercer en diverses instances :

- **Le conseil des doyens** de cycle se réunit régulièrement avec le supérieur pour assurer le suivi et la cohérence de la marche du séminaire.
- **Le conseil de maison** se réunit deux fois par trimestre pour débattre des questions pratiques touchant la vie matérielle de la communauté.
En sont membres: le supérieur, l'économe, les doyens de cycle, et les maîtres de maison.
- **Le comité liturgique** veille à la qualité des célébrations et fait des propositions pour les différents temps forts de l'année.
En sont membres: un père de l'équipe animatrice et des séminaristes exerçant des responsabilités liturgiques, tel que maître de chants, musiciens, sacristains, délégués des équipes liturgiques.
- **Les équipes liturgiques** préparent, assurent et évaluent l'animation liturgique.
Chaque équipe est composée de séminaristes de chaque cycle et un père.
- **La réunion de communauté** se rassemble une fois par quinzaine en deux temps distincts: les informations de fonctionnement pour la vie communautaire sous la responsabilité des doyens et

une intervention sous la responsabilité du supérieur ou d'un membre de l'Équipe animatrice du séminaire.

- **Une réunion par cycle** a lieu régulièrement, sous la responsabilité du doyen de cycle, avec un des membres de l'Équipe animatrice.
- **Les Équipes de vie** permettent aussi un échange fraternel sur la vie communautaire au séminaire et un partage ouvert sur les questions d'actualité, de vie de l'Église et du monde. Chaque équipe est accompagnée par l'un des pères.

2. Les services communautaires

58. En début d'année, un doyen est élu pour l'année par chaque cycle; il assure la cohésion du cycle et le suivi de la vie de la communauté sous ses divers aspects en lien étroit avec le supérieur.

59. Une fois élus, les doyens de cycle assurent la répartition des services et des tâches nécessaires au bon fonctionnement du séminaire, en concertation avec le supérieur.

60. Deux maîtres de maison coordonnent les services d'entretien de la maison. Ils sont en lien étroit avec l'économiste et les doyens. Ils veillent à ce que la participation de chacun aux services communautaires soit réelle.

61. La participation des séminaristes à la vie communautaire et aux services fait partie intégrante de la formation. On veillera à varier les propositions de responsabilité et de services au cours des années.

62. Chaque responsable de service, tels que: lingerie, sacristie, photocopie, courrier, foyer, bibliothèque, procure, jardin, sports, chants, matériel d'entretien, informatique, etc., aura soin de s'assurer du matériel dont il a besoin pour l'accomplissement de son service et se trouve responsable devant la communauté de la bonne marche de son service.

3. Les exigences communautaires

63. La communauté doit offrir à chacun de ses membres les meilleures conditions pour qu'il puisse se former. Ce but est atteint si tout le monde assume certaines exigences communautaires:

- Chacun a le droit de demander aux autres les conditions de calme et de silence qui facilitent la prière, le travail intellectuel, la réflexion et le repos. Il s'agit de se comporter durant la journée de manière discrète dans les escaliers, les couloirs, les chambres. A partir de 22 h 00, on respecte le silence.
- Les rencontres et réunions dans une chambre sont à éviter, les salons et foyers sont prévus à cet effet.
- Chacun doit pouvoir éduquer sa liberté, dans le respect de celle des autres, en se donnant les conditions d'une vie équilibrée, qui préserve en particulier le temps nécessaire à la prière, au travail intellectuel, au sommeil et à la détente.
- La ponctualité est, elle aussi, nécessaire pour la qualité de la vie communautaire, comme pour les temps de prière et pour le travail. Le fait d'être toujours pressé, en retard ou ailleurs, ne pas tenir compte des échéances, invite à se demander si l'on est vraiment présent à ce que l'on vit.

Ces diverses exigences invitent à une ascèse personnelle et communautaire. Le rappel fraternel de ces exigences est un service mutuel à se rendre.

IV. LES PROTAGONISTES DE LA FORMATION

64. L'Église est «*le sujet communautaire qui a la grâce et la responsabilité d'accompagner ceux que le Seigneur appelle à devenir ses ministres dans le sacerdoce (...), le sacrement de la présence et de l'action de Jésus Christ au milieu de nous et pour nous (...). Qui, mieux que Jésus lui-même, par l'effusion de son Esprit, peut communiquer et porter à maturité la charité pastorale qu'il a vécue jusqu'au don total de lui-même et dont il veut qu'elle soit revécue par tous les prêtres?*» (Pastores dabo vobis, n°65).
65. Le premier responsable dans la formation en vue du presbytérat est l'évêque. Il veille à créer des liens étroits avec les séminaristes de son diocèse par des visites au séminaire interdiocésain, en réunissant les séminaristes, par des rencontres plus personnelles ou par son délégué afin de mieux les connaître et de leur partager la vie de son diocèse. Il est assisté dans cette mission par le responsable diocésain de la formation au ministère (RDFM) qui assure le lien habituel avec le séminariste et veille à la bonne insertion du séminariste dans son diocèse.
66. Les Evêques ont confié la responsabilité de la formation des séminaristes à une équipe animatrice, composée de prêtres eudistes et diocésains.
67. Le supérieur est un eudiste, nommé par les Evêques des diocèses fondateurs, sur proposition du provincial des eudistes. Il coordonne l'ensemble de la communauté du séminaire. Il assure la cohérence des responsabilités de l'équipe animatrice et celles des autres acteurs de la formation.
68. L'équipe animatrice est unie aux Evêques qui lui ont confié des séminaristes, en particulier par une connaissance des différents diocèses et par une attention à leurs orientations pastorales. Les membres de cette équipe ont à cœur de maintenir entre eux une collaboration et une communion profondes et fraternelles, d'entretenir ou de renforcer leurs compétences. C'est à cette équipe qu'appartient, en premier lieu, le rôle de promouvoir et de vérifier les aptitudes des candidats au presbytérat.
69. Dans cette formation des futurs prêtres, l'équipe animatrice est aidée par d'autres prêtres et par d'autres fidèles du Christ, soit pour l'enseignement de différentes disciplines, soit pour l'initiation aux diverses tâches apostoliques et pastorales.
70. Le séminariste demeure un homme en relation; son cadre de vie dépasse le séminaire. Il est en lien avec son diocèse, avec sa famille, avec la communauté paroissiale ou le mouvement où il a vécu. Chaque communauté chrétienne a donc une part de responsabilité dans la formation des séminaristes. Non seulement elles sont attentives à l'éveil des vocations au presbytérat, mais aussi, elles aident le séminariste à faire un sain discernement et à répondre généreusement à l'appel du Seigneur.
71. Le séminariste n'oublie pas aussi qu'il est lui-même l'artisan nécessaire et irremplaçable de sa propre formation. Personne ne peut se substituer à sa liberté responsable. L'action des différents formateurs ne peut être efficace que si le futur prêtre y collabore avec cœur et de façon personnelle.

V. STAGES ET VACANCES

1. Les stages

72. Le stage peut être une étape normale de la formation adaptée à l'histoire de chacun. Le stage n'a donc pas un caractère systématique, mais il semble souhaitable dans un certain nombre de parcours de formation au ministère presbytéral. Il existe plusieurs types de stages: ceux de coopération, de formation professionnelle, d'immersion pastorale. Ils peuvent être demandés, en fin de premier ou de second cycle, à l'initiative de l'équipe animatrice ou par les séminaristes eux-mêmes.
73. Dans tous les cas, la nature du stage est déterminée en fonction des besoins particuliers du séminariste. Il convient d'étudier, suffisamment à l'avance, les conditions du stage, son cadre et ses objectifs, pour permettre la nécessaire

concertation avec le Supérieur du Séminaire et le RDFM de son diocèse.

74. Le stage, d'une durée d'une ou deux années, implique un lien avec le séminaire qui continue à assumer la responsabilité du séminariste (accompagnement spirituel, relation avec le membre de l'équipe d'animation chargé de stagiaires, rencontres proposées et évaluation, etc.). Les diverses modalités en sont clairement établies, avant le départ, en tenant compte des circonstances.
75. Le stage n'est pas à confondre avec une période d'interruption demandée soit par l'équipe animatrice soit à l'initiative du séminariste, toujours en concertation avec le RDFM. L'interruption n'implique plus de liens organiques avec le séminaire, mais n'exclut pas une reprise ultérieure du projet de formation selon un cadre et des normes à fixer en temps opportun entre le supérieur et le RDFM.

2. Les vacances

76. L'année académique comporte un certain nombre de périodes de congés (vacances de Toussaint, de Noël, d'hiver, de printemps, etc.), bien utiles pour le repos et la détente, ainsi que pour la participation à diverses activités.
77. Pendant l'été, une période de congés en juillet et août est prévue. Sa longueur ne peut se justifier que par les possibilités qu'elle offre en vue de la formation:
78. **En premier cycle**, les séminaristes ont le souci de tirer profit de ces vacances non seulement pour se reposer et retrouver famille et amis, mais aussi pour assurer divers services (encadrement de camps de jeunes, pèlerinage, service d'accueil en diocèse, à Lourdes, à Rome, etc.), éventuellement pour se livrer à une activité rémunérée ou encore pour effectuer un séjour d'études ou de découverte d'autres Églises.
79. **En deuxième et troisième cycle**, chaque séminariste prévoit, en concertation avec son responsable d'insertion pastorale et en accord avec le Responsable diocésain pour la Formation aux Ministères (RDFM), le temps de repos et de vacances et celui de présence pour les activités pastorales. Lors des reprises d'insertion, il convient de s'assurer de la prise en compte de cette période.
80. En temps voulu, chacun a soin d'informer de ses projets le supérieur et le RDFM de son diocèse et d'accueillir les propositions et suggestions. De même, il sera bon de pouvoir faire le bilan de l'été lors des échanges de rentrée.

*Adoptée le 13 novembre 2002,
lors de la réunion statutaire
Des Evêques des diocèses fondateurs*